

Tableau de Bord de la performance dans le secteur médico-social

Indicateurs retenus dans le cadre de la contractualisation

**Secteurs
Personnes âgées
&
Personnes handicapées**

Tableau de Bord de la performance dans le secteur médico-social

(TDB ESMS)

INDICATEURS

- **Liste des indicateurs**

par catégorie d'établissement et de service (page 2)

- **Liste des indicateurs**

retenus dans le cadre de la contractualisation (page 3)

- **Champ Personnes âgées (page 4)**

- **Champ Personnes handicapées (page 31)**

- **Fiche synthétique par indicateur**

- **Champ Personnes âgées (page 5)**

- **Champ Personnes handicapées (page 32)**

Axes	Types d'indicateurs	Indicateurs	Retenu pour		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			
			CTP	CPOM	CAMSP	CMPP	Centre de Rééducation Professionnelle	EHPAD	ESAT	IEM	Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAPH)	FAM	FV	FH Adultes Handicapés	IME	Institut pour Déficients Auditifs	Institut pour Déficients Visuels	ITEP	MAS	SAVS	SAMSAH	SSIAD	SPASAD	SESSAD / SSEFIS / SAAAIS / SAFEP			
Tarification					Conj.	AM	AM	Conj.	Etat	AM	AM	Conj.	CD	CD	AM	AM	AM	AM	AM	CD	AM	AM	AM	AM			
Axe 1 Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	Indicateurs de dialogue	1	IPr1.1		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
		2	IPr2.1.1		✓																						
			IPr2.1.2		✓																						
		3	IPr2.2.1		✓																			x	x		
			IPr2.2.2		✓																						
		4	IPr3.1			✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
		5	IPr3.2			✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
		6	IPr3.3		✓	✓			x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
		7	IPr4.1.1						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
			IPr4.1.2				x	x																			
	8	IPr4.2		✓	✓			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	9	IPr5.1			✓			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	10	IPr5.2						x					x	x	x					x							
	Indicateurs clés d'analyse	1	2Pr6.1		✓				x														x	x			
		2	2Pr6.2		✓				x																		
		3	2Pr6.3			✓	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		4	2Pr6.4			✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		5	2Pr6.5		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
		6	2Pr6.6				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
		7	2Pr6.7		✓				x																		
8		2Pr7.1.1			✓			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
9		2Pr7.1.2				x	x																				
10		2Pr7.2			✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Axe 2 Ressources humaines et matérielles	Indicateurs de dialogue	11	IRe1.1			✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
		12	IRe1.2		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		13	IRe2.1				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		14	IRe2.2		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		15	IRe2.3		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Indicateurs clés d'analyse	11	2Re3.1		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		12	2Re3.2		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		13	2Re3.3		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
14	2Re3.6		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Axe 3 Finances et budget	Indicateurs de dialogue	16	IFi1.1		✓		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
		17	IFi1.2		✓		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		18	IFi2.1		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		19	IFi2.2		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		20	IFi2.3		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	21	IFi2.4			✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	Indicateurs clés d'analyse	16	2Fi.3.1				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		17	2Fi.3.2				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		18	2Fi4.1						x																		
		19	2Fi4.2						x																		
20		2Fi4.3						x				x															
21	2Fi4.4						x																				
Axe 4 Objectifs	Indicateurs de dialogue	22	IOj1				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	Indicateurs clés d'analyse	22	2Oj2.1		✓	✓	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
					24	24																					

Liste détaillée des indicateurs

Axes	Type d'indicateurs	Indicateurs		Retenu pour		Libellé des indicateurs	
				CTP	CPOM		
Axe 1 Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	Indicateurs de dialogue	1	IPr1.1	✓	✓	Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation	
		2	IPr2.1.1	✓		Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP validé	
			IPr2.1.2	✓		Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP connu	
		3	IPr2.2.1	✓		Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier PMP validé	
			IPr2.2.2	✓		Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier PMP connu	
		4	IPr3.1		✓	Répartition des personnes accompagnées selon leur provenance	
		5	IPr3.2		✓	Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement sur	
		6	IPr3.3	✓	✓	Taux d'hospitalisation complète	
		7	IPr4.1.1			Taux de réalisation de l'activité	
			IPr4.1.2			Taux de réalisation de l'activité	
	8	IPr4.2	✓	✓	Taux d'occupation des lits / places financés		
	9	IPr5.1		✓	Taux de rotation des lits / places financés		
	10	IPr5.2			Taux de rotation des places financées en accueil de jour		
	Indicateurs clés d'analyse	1	2Pr6.1	✓		Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des GIR (1 à 6)	
		2	2Pr6.2	✓		Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des GPP	
		3	2Pr6.3		✓	Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des types de déficiences observées	
		4	2Pr6.4		✓	Répartition par âge des personnes accompagnées	
		5	2Pr6.5	✓	✓	Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties	
		6	2Pr6.6			Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection	
		7	2Pr6.7	✓		Taux d'occupation des places habilitées à l'aide sociale départementale	
8		2Pr7.1.1		✓	Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur		
9		2Pr7.1.2			Part des actes / séances programmées non réalisés		
10		2Pr7.2		✓	File active des personnes accompagnées sur la période		
Axe 2 Ressources humaines et matérielles	Indicateurs de dialogue	11	IRe1.1		✓	Taux d'ETP vacants au 31/12	
		12	IRe1.2	✓	✓	Taux de prestations externes	
		13	IRe2.1			Taux de personnel occupant une fonction de gestion d'équipe ou de « management »	
		14	IRe2.2	✓	✓	Taux d'absentéisme	
		15	IRe2.3	✓	✓	Taux de rotation des personnels sur effectifs réels	
	Indicateurs clés d'analyse	11	2Re3.1	✓	✓	Répartition des effectifs par fonction	
		12	2Re3.2	✓	✓	Pyramide des âges du personnel	
		13	2Re3.3	✓	✓	Taux d'absentéisme par motif	
		14	2Re3.6	✓	✓	Poids du recours à l'intérim	
	Axe 3 Finances et budget	Indicateurs de dialogue	16	IFi1.1	✓		Taux d'atteinte des prévisions de recettes
			17	IFi1.2	✓		Taux d'atteinte des prévisions de dépenses
			18	IFi2.1	✓	✓	Taux de capacité d'autofinancement (CAF)
			19	IFi2.2	✓	✓	Taux de vétusté des constructions (ESMS propriétaires)
			20	IFi2.3	✓	✓	Taux d'endettement
21			IFi2.4		✓	Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes	
Indicateurs clés d'analyse		16	2Fi.3.1			Répartition des recettes par groupe	
		17	2Fi.3.2			Répartition des dépenses réalisées par groupe	
		18	2Fi4.1			Répartition des recettes par section tarifaire	
		19	2Fi4.2			Répartition des dépenses par section tarifaire	
		20	2Fi4.3			Taux d'utilisation de la dotation en soins	
21	2Fi4.4			Structure des dépenses financées par la dotation de soins			
Axe 4 Objectifs	Indicateurs de dialogue	22	IOj1			Etat d'avancement de la démarche d'évaluation interne et d'évaluation externe	
	Indicateurs clés d'analyse	22	2Oj2.1	✓	✓	Etat des lieux de la fonction « système d'information » dans les ESMS	

INDICATEURS RETENUS SUR LE CHAMPS PERSONNES ÂGÉES

IPr1.1	Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation
IPr2.1.1	Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP validé
IPr2.1.2	Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP connu
IPr2.2.1	Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier PMP validé
IPr2.2.2	Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier PMP connu
IPr3.3	Taux d'hospitalisation complète
IPr4.2	Taux d'occupation des lits / places financés
2Pr6.1	Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des GIR (1 à 6)
2Pr6.2	Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des GPP
2Pr6.5	Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année
2Pr6.7	Taux d'occupation des places habilitées à l'aide sociale départementale
IRe1.2	Taux de prestations externes
IRe2.2	Taux d'absentéisme
IRe2.3	Taux de rotation des personnels sur effectifs réels
2Re3.1	Répartition des effectifs par fonction
2Re3.2	Pyramide des âges du personnel
2Re3.3	Taux d'absentéisme par motif
2Re3.6	Poids du recours à l'intérim
IFi1.1	Taux d'atteinte des prévisions de recettes
IFi1.2	Taux d'atteinte des prévisions de dépenses
IFi2.1	Taux de capacité d'autofinancement (CAF)
IFi2.2	Taux de vétusté des constructions (ESMS propriétaires)
IFi2.3	Taux d'endettement
2Oj2.1	Etat des lieux de la fonction « système d'information » dans les ESMS

MAJ

Tout ESMS

Indicateur IPr1.1	Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation	
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Les profils des personnes accompagnées correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? (IPr1)	
Signification	Pourcentage des personnes accompagnées par l'ESMS bénéficiant d'une dérogation ou dont le profil ne répond pas aux critères fixés par l'autorisation et/ou l'agrément de la structure	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur :</u> Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées sur l'année</p> <p><u>Dénominateur :</u> Nombre total de personnes accompagnées sur l'année</p>	<p>Données sources :</p> <p>Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées sur l'année Nombre total de personnes accompagnées sur l'année (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)</p>
	Unité : %	<p>Période de référence : N-1</p> <p>Source : Dossier administratif des personnes accompagnées Arrêté d'autorisation et/ou d'agrément de la structure</p>
	<p>Commentaires et précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> La notion de « hors autorisation » s'apprécie en fonction des critères juridiques définis dans le cadre de l'autorisation et/ou de l'agrément de la structure (critères d'âge, type de déficience, etc.). Les personnes « en dérogation » correspondent à des personnes accueillies hors critères d'admission, avec l'autorisation de l'autorité de tarification et de contrôle. Ex : un IME est autorisé pour accueillir des enfants âgés de 3 à 20 ans. Il peut néanmoins accueillir de jeunes adultes de plus de 20 ans en application de l'amendement « Creton ». Ex : Sur dérogation de la CPAM et avec entente préalable, un SSIAD peut accompagner une personne de moins de 60 ans, qui n'est ni handicapée, ni atteinte de maladie chronique invalidante. Ex : les enfants TED admis en IME sur notification MDPH sont comptabilisés dans la catégorie « hors autorisation ». Les notions de « en dérogation » ou de « hors autorisation » ne doivent pas être confondues avec la notion de « sureffectif » ou de « suractivité ». 	
Lecture	Ce ratio permet d'évaluer l'adéquation des caractéristiques de la population accompagnée par la structure avec sa mission. Un taux élevé de personnes en dérogation ou hors autorisation n'est ni positif ni négatif.	

Indicateur IPr2.1.1

Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP validé

Axe Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

Question clé Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (IPr2)

Signification	Groupe Iso-Ressources Moyen Pondéré (uniquement pour les structures accompagnant des personnes âgées)		
Définition	Mode de calcul : Groupe Iso-Ressources Moyen Pondéré, établi sur le fondement du positionnement des personnes sur la grille AGGIR		Données sources : Dernier GMP validé Date de validation du dernier GMP
	Unité : Points	Période de référence Dernière coupe validée en N-1 ou antérieurement	Source : Documents budgétaires (compte administratif)
	Commentaires et précisions : Le GMP validé est déterminé par une coupe transversale réalisée en établissement et validée par le conseil départemental pour l'année N-1 ou antérieurement.		
Lecture	Le GMP permet d'estimer, en nombre de points, le niveau de prestation fourni par l'établissement pour la prise en charge de la dépendance. Plus le GMP est élevé, plus le niveau de dépendance moyen et le niveau de prestation à fournir sont élevés. Les informations plus précises relatives aux groupes Iso-Ressources (groupes homogènes de personnes) sont disponibles au niveau de l'indicateur 2Pr6.1.		

IPr2.1.2 - Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP connu

EHPAD,
SSIAD/SPASAD

Indicateur IPr2.1.2	Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP connu
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes
Question clé	Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (IPr2)

Signification	Groupe Iso-Ressources Moyen Pondéré (uniquement pour les structures accompagnant des personnes âgées)		
Définition	Mode de calcul : Groupe Iso-Ressources Moyen Pondéré, établi sur le fondement du positionnement des personnes sur la grille AGGIR		Données sources : Dernier GMP connu Date du dernier GMP connu
	Unité : Points	Période de référence Dernière coupe réalisée par la structure accompagnées en N-1 ou antérieurement	Source : Dossier administratif des personnes accompagnées
	Commentaires et précisions : Le dernier GMP connu correspond à la dernière coupe réalisée au sein de l'établissement, en N-1 ou antérieurement.		

Lecture	<p>Le dernier GMP connu est souvent plus récent que le dernier GMP validé. Concernant les EHPAD, il est intéressant de comparer le GMP validé (servant de référence tarifaire) au dernier GMP connu qui a pu sensiblement évoluer.</p> <p>Le GMP permet d'estimer, en nombre de points, le niveau de prestation fourni par l'EHPAD ou le SSIAD/SPASAD pour la prise en charge de la dépendance.</p> <p>Plus le GMP est élevé, plus le niveau de dépendance moyen et le niveau de prestation à fournir sont élevés.</p> <p>Le dernier GMP connu peut être identique au dernier GMP validé si aucune coupe transversale n'a été réalisée depuis. La date du dernier GMP doit être indiquée.</p>
----------------	---

IPr2.2.1 - Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier PMP validé

EHPAD,
SSIAD/SPASAD

Indicateur IPr2.1.2	Score moyen de l'échelle retenue de dépendance : dernier GMP connu
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes
Question clé	Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (IPr2)

Signification	Groupe Iso-Ressources Moyen Pondéré (uniquement pour les structures accompagnant des personnes âgées)		
Définition	Mode de calcul : Groupe Iso-Ressources Moyen Pondéré, établi sur le fondement du positionnement des personnes sur la grille AGGIR		Données sources : Dernier GMP connu Date du dernier GMP connu
	Unité : Points	Période de référence Dernière coupe réalisée par la structure accompagnées en N-1 ou antérieurement	Source : Dossier administratif des personnes accompagnées
	Commentaires et précisions : Le dernier GMP connu correspond à la dernière coupe réalisée au sein de l'établissement, en N-1 ou antérieurement.		

Lecture	<p>Le dernier GMP connu est souvent plus récent que le dernier GMP validé. Concernant les EHPAD, il est intéressant de comparer le GMP validé (servant de référence tarifaire) au dernier GMP connu qui a pu sensiblement évoluer.</p> <p>Le GMP permet d'estimer, en nombre de points, le niveau de prestation fourni par l'EHPAD ou le SSIAD/SPASAD pour la prise en charge de la dépendance.</p> <p>Plus le GMP est élevé, plus le niveau de dépendance moyen et le niveau de prestation à fournir sont élevés.</p> <p>Le dernier GMP connu peut être identique au dernier GMP validé si aucune coupe transversale n'a été réalisée depuis. La date du dernier GMP doit être indiquée.</p>
----------------	---

Indicateur IPr2.2.2

Score moyen de l'échelle retenue de charge en soins : dernier PMP connu

Axe

Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

Question clé

Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (IPr2)

Signification	Pathos Moyen Pondéré (uniquement pour les structures accompagnant des personnes âgées soumises au calcul du PMP dans le cadre de la tarification)		
Définition	Mode de calcul : Pathos moyen pondéré		Données sources : Dernier PMP connu Date du dernier PMP connu
	Unité : Points	Période de référence : Dernière coupe connue en N-1 ou antérieurement	Source : Dossier administratif des personnes accompagnées
	Commentaires et précisions : La donnée renseignée correspond à la dernière coupe réalisée au sein de l'établissement, en N-1 ou antérieurement Ce score est le résultat d'une coupe transversale réalisée sur la base du référentiel PATHOS. Cette coupe est réalisée par le médecin coordonnateur de l'EHPAD. Le dernier PMP connu est demandé car il est souvent plus récent que le dernier PMP validé.		
Lecture	Le PMP est un indicateur global de charge en soins requis pour un groupe de personnes âgées donné. Plus le PMP est élevé, plus la charge en soins est importante. Le dernier PMP connu peut être identique au dernier PMP validé si aucune coupe transversale n'a été réalisée depuis. La date du dernier PMP connu doit être indiquée. Les informations plus discriminantes relatives aux groupes de patients proches (groupes homogènes de personnes) sont disponibles dans le Niveau 2 du tableau de bord au travers de la lecture des GPP.		

Tout ESMS hors
ESAT, services,
CMPP et CAMSP

Indicateur IPr3.3	Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisations à domicile)
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes
Question clé	Quel est le positionnement de l'ESMS dans le parcours de la personne accompagnée ? (IPr3)

Signification	Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisation à domicile)		
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p>Numérateur : Nombre de jours d'hospitalisation complète (hors consultations ou séances)</p> <p>Dénominateur : Nombre de journées réalisées</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours d'hospitalisation complète (hors consultations ou séances) • Nombre de journées réalisées (y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement) 	
	<p>Unité : %</p>	<p>Période de référence : N-1</p> <p>Infra-annualité disponible</p>	<p>Source : Dossier administratif des personnes accompagnées</p>
	<p>Commentaires et précisions : L'hospitalisation complète est un mode de prise en charge par des unités et services qui accueillent et hébergent des patients, et qui se caractérisent par un équipement en lits d'hospitalisation et par des équipes médicales et para médicales qui assurent diagnostic, soins et surveillance pour une durée supérieure à 24 heures.</p> <p>Sont concernées pour le calcul de l'indicateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les journées d'hospitalisation effectuées en dehors de l'établissement, dont les jours de ré hospitalisation • toutes les journées d'hospitalisation à domicile, réalisées dans l'établissement <p>Ce motif d'absence par hospitalisation amène les structures à gérer de manière spécifique les absences des usagers et à leur demander un justificatif d'absence.</p> <p>Pour les ESMS rattachés à un centre hospitalier, l'EHPAD est considéré comme le domicile de la personne et par conséquent ne peut être considéré comme une hospitalisation complète.</p>		
Lecture	<p>L'indicateur sert à s'interroger sur les pratiques en matière de qualité, de continuité des soins et d'inscription dans le territoire. Cet indicateur est également demandé dans le cadre de la GDR (Gestion Du Risque) – Efficience EHPAD.</p>		

MAJ

Tout ESMS
Hors CAMSP et
CMPP

Indicateur IPr4.2	Taux d'occupation des lits / places financés
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes
Question clé	Quel est le niveau d'activité de l'ESMS ? (IPr4)

Signification	Taux d'occupation des lits et/ou places financés		
Définition	Mode de calcul : <u>Numérateur</u> : Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement (internat, semi-internat, accueil de jour, etc.) <u>Dénominateur</u> : Nombre de journées théoriques	Données sources : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement • Nombre de journées théoriques 	
	Unité : %	Période de référence : N-1 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Infra-annualité disponible</div>	Source : Tableau de suivi d'activité Arrêté d'autorisation
	Commentaires et précisions : Le nombre de journées théoriques est le nombre de journées possibles au maximum sur l'année. En cas de changement capacitaire intervenu en cours d'exercice, il convient d'en tenir compte dans le dénominateur. Exemple : si un établissement ouvre 10 places supplémentaires au 1^{er} novembre, le nombre de journées théoriques est augmenté de 10 X 60 jours, soit 600 journées théoriques supplémentaires. Les EHPAD doivent distinguer leurs différentes activités et tenir compte des budgets dissociés. Il convient de réaliser un budget EHPAD et un budget accueil de jour et ensuite de les additionner. Exemple: calcul du nombre de journées théoriques pour un EHPAD qui dispose de 50 places en hébergement (HP) et de 10 place en accueil de jour: $(50 \times 365) + (10 \times 260) = 18\,250 + 2\,600 = 20\,850$.		
	Lecture Cet indicateur permet de mesurer la mobilisation des lits/places financés de la structure et indique son niveau d'activité. Cet indicateur est également demandé dans le cadre de la GDR (Gestion Du Risque) – Efficience EHPAD.		

MAJ

EHPAD,
SSIAD et
SPASAD


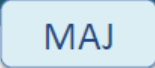
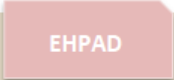
Indicateur 2Pr6.1 Profil des personnes accompagnées : Répartition en fonction des GIR (1 à 6)

Axe Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

Questions clés Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ?
Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (2Pr6)

Signification	Répartition par niveau de dépendance de la population accompagnée par la structure Pourcentage des personnes par niveau de GIR		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes GIR 1 / Nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu • Nombre de personnes GIR 2/ nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu • Nombre de personnes GIR 3/ nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu • Nombre de personnes GIR 4/ nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu • Nombre de personnes GIR 5/ nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu • Nombre de personnes GIR 6/ nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes GIR 1 (correspondant au dernier GMP connu) • Nombre de personnes GIR 2 (correspondant au dernier GMP connu) • Nombre de personnes GIR 3 (correspondant au dernier GMP connu) • Nombre de personnes GIR 4 (correspondant au dernier GMP connu) • Nombre de personnes GIR 5 (correspondant au dernier GMP connu) • Nombre de personnes GIR 6 (correspondant au dernier GMP connu) • Nombre de personnes girées dans l'effectif lors du dernier GMP connu (toutes personnes, y compris en accompagnement temporaire)
	Unité :Nombre de personnes	Période de référence :Dernier GMP connu	Source :Dossier des personnes accompagnées
	Commentaires et précisions : L'évaluation de la perte d'autonomie et des besoins en soins des résidents en Ehpad est réalisée par l'établissement ou le service.		
Lecture	Cet indicateur vient compléter la lecture du score synthétique GMP pour donner une image plus précise des profils des personnes pour ce qui a trait à la dépendance. Il doit également se lire en lien avec l'indicateur 1Pr1.1 « taux de personnes en dérogation ou hors autorisation ».		

2Pr6.2 - Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des GPP

				Indicateurs de niveau 2	
Indicateur 2Pr6.2		Profil des personnes accompagnées : Répartition en fonction des GPP (groupes de patients proches)			
Axe		Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes			
Questions clés		Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (2Pr6)			
Signification		Répartition par groupes de patients proches			
Définition		Mode de calcul : % de SMTI : <ul style="list-style-type: none"> GPP 1 : Pronostic vital (T1) GPP 2 : Psychiatrie de crise (P1) GPP 3 : Rééducation lourde (R1 mais pas tous) GPP 4 : Soins palliatifs avec soins psychothérapeutiques et/ou techniques lourds (M1) GPP 5 : Autres SMTI (dont les T2) % de NON SMTI : <ul style="list-style-type: none"> GPP 6 : Déments déambulants (croisement PATHOS et AGGIR) GPP 7 : Soins palliatifs d'accompagnement (M2) GPP 8 : Soins légers (S1 et S0) GPP 9 : Autres non SMTI 		Données sources : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes SMTI-GPP 1 : Pronostic vital (T1) au 31.12 Nombre de personnes SMTI-GPP 2 : Psychiatrie de crise (P1) au 31.12 Nombre de personnes SMTI-GPP 3 : Rééducation lourde (R1 mais pas tous) au 31.12 Nombre de personnes SMTI-GPP 4 : Soins palliatifs avec soins psychothérapeutiques et/ou techniques lourds (M1) au 31.12 Nombre de personnes SMTI-GPP 5 : Autres SMTI (dont les T2) au 31.12 Nombre de personnes non SMTI-GPP 6 : Déments déambulants (croisement PATHOS et AGGIR) au 31.12 Nombre de personnes non SMTI-GPP 7 : Soins palliatifs d'accompagnement (M2) au 31.12 Nombre de personnes non SMTI-GPP 8 : Soins légers (S1 et S0) au 31.12 Nombre de personnes non SMTI- GPP 9 : Autres non SMTI au 31.12 Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 (toutes personnes, y compris en accueil temporaire) 	
		Unité : Taux	Période de référence : Au 31/12/N-1	Source : GALAAD logiciel d'application du référentiel PATHOS	
		Commentaires et précisions : Cet indicateur ne concerne que les EHPAD qui utilisent le référentiel PATHOS à des fins de tarification. Les populations « SMTI » (Soins Médicaux Techniques et Infirmiers) et « non SMTI » peuvent être subdivisées en « 9 groupes de patients proches ». Ces groupes sont exclusifs les uns des autres et rassemblent des personnes ayant des besoins quantitativement et qualitativement comparables. L'indicateur comptabilise le nombre de personnes présentes dans l'établissement dans chacun des 9 GPP. Les données doivent être complétées avec les dernières informations connues issues de PATHOS, même si ces dernières commencent à dater.			
Lecture		Cet indicateur vient compléter la lecture du score synthétique PMP pour donner une image plus précise des profils des personnes pour ce qui correspond aux soins requis. La lecture plus fine des GPP permet d'orienter une politique d'admission dans la structure, d'adapter les compétences et métiers aux besoins spécifiques des personnes. Au niveau territorial, ces éléments permettent de mieux connaître les orientations des structures (spécialisation / non-spécialisation).			

MAJ

Tout ESMS

Indicateur 2Pr6.5	Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours)	
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Questions clés	Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ?(2Pr6)	
Signification	Nombre de jours en moyenne dans la structure / Nombre de jours moyen de mobilisation de la prestation	
Définition	Mode de calcul : Somme des durées d'accompagnement pour les personnes sorties définitivement dans l'année (la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie) / Nombre de personnes sorties dans l'année (toute personnes, y compris en accueil temporaire)	Données sources : Date d'admission / Date de sortie
	Unité : Nombre de jours	Période de référence : N-1 Infra-annualité disponible
	Source : Tableau de pilotage de l'activité	
	Commentaires et précisions : Ne sont décomptées que les sorties définitives ; les jours d'absence durant le séjour ne sont pas décomptés. La durée cumulée de prise en charge s'entend du 1 ^{er} jour d'intervention au dernier jour de la prise en charge inclus. La durée est considérée en jours calendaires et non sur la base des jours d'ouverture du service ou de l'établissement. Pour les établissements et les services (sauf les SSIAD), la date d'entrée fait référence à la date d'admission effective de la personne dans l'établissement et non pas à la date d'entrée, ni à la date de réservation. En SSIAD, en SESSAD et en CAMSP, la date d'admission est la date à laquelle est réalisé le premier acte de prise en charge. Est considérée comme sortie définitive, toute personne ne bénéficiant plus de l'accompagnement définitivement (« arrêt de prise en charge »).Le renouvellement de la prise en charge n'est pas intégré dans les sorties s'il n'y a pas eu interruption de l'accompagnement.	
Lecture	Cet indicateur permet de compléter les indicateurs relatifs au taux d'occupation et à la rotation dans l'utilisation des lits et places.	

EHPAD

Indicateur 2Pr6.7	Taux d'occupation des places habilitées à l'aide sociale départementale à l'hébergement		
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes		
Questions clés	Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (2Pr6)		
Signification	Adéquation entre l'habilitation des lits et l'accompagnement de personnes bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'hébergement		
Définition	Mode de calcul : Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale départementale dans l'effectif au 31/12 / Nombre de lits/places habilités à l'aide sociale départementale à l'hébergement	Données sources : Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'hébergement dans l'effectif au 31/12 Nombre de lits/places habilités à l'aide sociale départementale à l'hébergement	
	Unité : %	Période de référence : Au 31/12/N-1	Source : Classeur de recueil de données Personnes Accompagnées
	Commentaires et précisions : Est considéré comme bénéficiaire le résident dont la demande a été acceptée par le Conseil Général compétent.		
Lecture	Cet indicateur doit être lu au regard des indicateurs d'activité de la structure. Il permet de compléter l'information relative au nombre de lits habilités pour connaître l'utilisation de ces lits au profit des personnes pouvant bénéficier de l'aide sociale.		

Tout ESMS

Indicateur IRe1.2 Taux de prestations externes

Axe Ressources humaines

Question clé

Quelle est l'importance de la contribution des partenaires externes à l'activité de l'ESMS sur le cœur de métier ? (IRe1)

Signification

Part des charges de prestations externes dans le total du Groupe 2 des « dépenses de personnel » (hors restauration et blanchisserie)

Définition

Mode de calcul :

Numérateur : Somme des comptes (en €) :

- 6111 « Prestations à caractère médical » (M22) / « Sous-traitance à caractère médical » (M21)
- 6112 « Prestations à caractère médico-social » (M22) / « Sous-traitance à caractère médico-social » (M21)
- 621 « Personnel extérieur à l'établissement » (hors 62111 « Personnel administratif et hôtelier ») (M21 et M22)
- 6223 « Intervenants médicaux (consultants exceptionnels) » (M21 et M22)
- 6226 « Honoraires » (M21 et M22)

Dénominateur :

Total des dépenses de personnel (groupe 2 de dépenses ou du titre I) (en €)

Unité : %

Période de référence : N-1

Source : Système d'information comptable et financier

Données sources :

- Montant du compte 6111 « Prestations à caractère médical » (M22) / « Sous-traitance à caractère médical » (M21)
- Montant du compte 6112 « Prestations à caractère médico-social » (M22) / « Sous-traitance à caractère médico-social » (M21)
- Montant du compte 621 « Personnel extérieur à l'établissement » (hors 62111 « personnel administratif et hôtelier ») (M21 et M22)
- Montant du compte 6223 « Intervenants médicaux (consultants exceptionnels) » (M21 et M22)
- Montant du compte 6226 « Honoraires » (M21 et M22)
- Total des dépenses de personnel (groupe 2 de dépenses ou du titre I) (en €)

Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22). Les prestations externes visent uniquement celles des professionnels intervenant sur le cœur de métier de la structure (hors restauration, blanchisserie, honoraires d'avocat, de comptable...)

Lecture

Cet indicateur permet d'estimer l'importance financière de l'externalisation de prestations à caractère médical ou médico-social. Il vient compléter les indicateurs RH internes pour donner une vision plus large des ressources mobilisées pour mettre en œuvre une mission, que ces ressources soient mobilisées en interne ou auprès de partenaires extérieurs.

Tout ESMS

Indicateur IRe2.2 Taux d'absentéisme (hors formation)

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (IRe2)

Signification	Taux annuel d'absentéisme du personnel.		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	<u>Numérateur</u> : Nombre total de jours calendaires d'absence des effectifs réels (hors formation)		• Nombre total de jours calendaires d'absence des effectifs réels (hors formation)
	<u>Dénominateur</u> : Nombre d'ETP réel x 365		• Nombre d'ETP réel au 31/12
	<u>Unité</u> : %	<u>Période de référence</u> : N-1 Infra-annualité disponible	<u>Source</u> : Système d'information Ressources humaines
Définition	Commentaires et précisions :		
	<p>Il s'agit d'un taux d'absentéisme calendaire calculé sur une base théorique de 365 jours de travail. Les 365 jours constituent une donnée commune de référence, compte-tenu des différences conventionnelles concernant le nombre de jours travaillés au sein des ESMS.</p> <p><i>Exemple de calcul : le nombre d'ETP en 2009 au sein de la structure X était de 3,5. Seul un salarié a été absent du lundi 3 mars au vendredi 27 mars inclus (soit 25 jours d'absence calendaire) pour accident du travail. Pour 2009, le calcul du taux d'absentéisme de la structure était le suivant : $25 / 3,5 \times 365 = 1,96 \%$</i></p> <p>Il convient de proratiser le taux d'absentéisme des salariés partagés sur plusieurs ESMS.</p> <p>Seuls sont comptabilisées les absences pour les motifs suivants (voir définitions dans la fiche indicateur 2RE3.3) : arrêts maladie (ordinaire/courte durée/longue durée/moyenne durée), AT-MP, maternité/paternité, congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés)</p> <p>A contrario, ne doivent pas être comptabilisées les absences pour les motifs suivants : formation, mandat syndical, congés payés, congés trimestriels liés à l'ancienneté.</p>		
Lecture	<p>Cet indicateur permet de mesurer l'absentéisme au sein des effectifs susceptible d'entraîner une désorganisation de la structure.</p> <p>Cet indicateur est complété dans le Niveau 2 du tableau de bord par le taux d'absentéisme par motifs : maladie ordinaire/de courte durée, maladie de longue durée, maternité/paternité, accident du travail/maladie professionnelle, autres cause.</p>		

MAJ

Tout ESMS

Indicateur IRe2.3	Taux de rotation des personnels sur effectifs réels		
Axe	Ressources humaines		
Question clé	L'organisation est-elle structurée et stable ? (IRe2)		
Signification	Taux de renouvellement des personnels sur des emplois réels au cours de l'année		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	Numérateur : Somme du taux d'entrée et du taux de sortie		• Nombre de recrutements dans l'année
	• Taux d'entrée : Nombre de recrutements au cours de l'année / Effectifs réels		• Nombre de départs dans l'année
	• Taux de sortie : Nombre de départs dans l'année / Effectifs réels		• Effectifs réels (en nombre de personnes)
Dénominateur : 2			
Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Système d'information Ressources humaines	
Commentaires et précisions :			
Seuls les recrutements et les départs des effectifs en CDI ou titulaires (hors CDD de remplacement et contrats aidés) sont pris en compte pour le calcul de l'indicateur. Les stagiaires ne doivent pas être pris en compte.			
Lecture	Cet indicateur permet d'estimer la stabilité des effectifs CDI ou titulaires ainsi que l'importance du renouvellement des équipes. Ainsi, plus le taux est élevé, plus le renouvellement des équipes a été important au cours de l'année.		

2Re3.1 - Répartition des effectifs par fonction

MAJ

Tout ESMS

Indicateur 2Re3.1

Répartition des effectifs par fonction

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification

Répartition du nombre d'ETP par fonction, à partir du nombre d'ETP réel figurant dans le tableau des effectifs

Définition

Mode de calcul :

Nombre d'ETP réels, en volume, par fonction

Données sources :

- Nombre d'ETP réels Direction/Encadrement au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels de personnel médical d'encadrement
 - Dont Autres
- Nombre d'ETP réels Administration/Gestion au 31/12
- Nombre d'ETP réels Services généraux au 31/12
- Nombre d'ETP réels Restauration au 31/12
- Nombre d'ETP réels Socio-éducatif au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'AMP au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'animateur au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels de moniteur éducateur au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'éducateur spécialisé au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'assistant social au 31/12
 - Dont Autres

Données sources (suite) :

- Nombre d'ETP réels Paramédical au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'IDE au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'AMP au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'aide-soignant au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels de kinésithérapeute au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels de psychomotricien au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'ergothérapeute au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels d'orthophoniste au 31/12
 - Dont Autres
- Nombre d'ETP réels de psychologue au 31/12
- Nombre d'ETP réels ASH au 31/12
- Nombre d'ETP réels Médical au 31/12
 - Dont nombre d'ETP réels de médecin coordonnateur au 31/12
 - Dont Autres
- Nombre d'ETP réels de personnel Education nationale au 31/12
- Nombre d'ETP réels Autres fonctions au 31/12

Définition

Unité : Nombre d'ETP

Période de référence : N-1

Source : Système d'information
Ressources humaines

Commentaires et précisions :

Tous les ETP sont à comptabiliser quel que soit leur financeur (ARS et/ou CD).

Dans Paramédical, il convient d'identifier les professionnels mentionnés dans le livre III du Code de santé publique.

Les AMP des structures du secteur Personnes handicapées sont à intégrer dans les ETP socio-éducatifs. A contrario, dans les structures du secteur Personnes âgées, les AMP sont à intégrer dans les ETP paramédicaux.

Tout ESMS

Indicateur 2Re3.2 Pyramide des âges du personnel

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification	Pyramide des âges du personnel au 31.12 (à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs (colonne C) du compte administratif)		
Définition	Mode de calcul :	Données sources :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 20-29 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 30-39 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 40-49 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 50-54 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 55-59 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 60-64 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans • Nombre de personnes âgées de 20-29 ans • Nombre de personnes âgées de 30-39 ans • Nombre de personnes âgées de 40-49 ans • Nombre de personnes âgées de 50-54 ans • Nombre de personnes âgées de 55-59 ans • Nombre de personnes âgées de 60-64 ans • Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans • Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) 	
	Unité : %	Période de référence : Au 31/12/N-1	Source : Système d'information Ressources humaines
	Commentaires et précisions :		
Lecture			

2Re3.3 - Taux d'absentéisme par motif

Indicateur 2Re3.3

Taux d'absentéisme par motif

Tout ESMS

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification	Taux annuel d'absentéisme du personnel par motif (maladie, maternité/paternité, AT-MP, congés spéciaux dont congés sans soldes (hors congés payés))		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	<p>Numérateur : Somme des nombres de jours calendaires d'absence par motif (cf. Ire2.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ordinaire / de courte durée • Maladie longue durée • Maladie moyenne durée • Maternité / paternité • Accident du travail / maladie professionnelle • Congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) <p>Dénominateur : Nombre d'ETP réels x 365</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de jours calendaires d'absence des effectifs réels <ul style="list-style-type: none"> ○ pour maladie ordinaire / de courte durée ○ pour maladie moyenne durée ○ pour maladie longue durée ○ pour maternité / paternité ○ pour accident du travail / maladie professionnelle ○ pour congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) • Nombre d'ETP réels au 31/12
Définition	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Système d'information Ressources Humaines
		Infra-annualité disponible	
	<p>Commentaires et précisions :</p> <p>5 motifs sont analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ordinaire / courte durée : il s'agit des absences d'une durée inférieure ou égale à 6 jours • Maladie longue durée : il s'agit des absences d'une durée supérieure à 6 mois • Maladie moyenne durée : il s'agit des absences d'une durée comprise entre 7 jours et 6 mois • Maternité / paternité • Accident du travail / maladie professionnelle • Congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) <p>Les absences des femmes enceintes liées à un aménagement du temps de travail sont comptabilisées dans la catégorie « Maternité / paternité », dès lors qu'elles excèdent une journée complète.</p> <p>Ne doivent pas être comptabilisées les absences pour les motifs suivants : Formation, mandat syndical, congés payés, congés trimestriels liés à l'ancienneté. Les 365 jours constituent une donnée commune de référence, compte-tenu des différences conventionnelles.</p>		
Lecture	<p>Cet indicateur permet d'estimer l'absentéisme pour arrêts maladie, AT-MP, maternité et congés spéciaux (hors congés payés) au sein des effectifs.</p> <p><i>Exemple :</i> le nombre d'ETP en 2009 au sein de la structure XYZ était de 3,5. Seul un salarié a été absent du lundi 3 mars au vendredi 27 mars inclus (soit 25 jours d'absence calendaire) pour accident du travail. Pour 2009, le calcul du taux d'absentéisme de la structure était le suivant : $25 / 3,5 \times 365 = 1,96\%$</p> <p>Il s'agit d'un taux d'absentéisme calendaire, à défaut de pouvoir calculer un taux réel fondé sur le nombre de jours travaillés.</p>		

Tout ESMS

Indicateur 2Re3.6 Poids du recours à l'intérim

Axe Ressources humaines

Questions clés L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification

Poids du recours à l'intérim

DéfinitionMode de calcul : $(\text{Total du compte 6211}/\text{masse salariale}) \times 100$ Données sources :

- Montant du compte 6211 – Personnel intérimaire (réalisé) (en €)
- Total des dépenses de personnel (groupe 2 de dépenses) (en €)

Unité : %Période de référence : N-1Source :
 Système d'information RH
 Classeur de recueil de données RH
Commentaires et précisions :**Lecture**

A mettre en regard de l'information relative à la présence ou non d'un pool de remplacement.

IFi1.1 - Taux d'atteinte des prévisions de recettes

MAJ

Tout ESMS

Indicateur IFi1.1	Taux d'atteinte des prévisions de recettes		
Axe	Finances et budget		
Question clé	Quel est le niveau d'exécution budgétaire ? (IFi1)		
Signification	Comparaison du montant des recettes réalisées avec les recettes arrêtées par l'autorité de tarification et de contrôle.		
Définition	Mode de calcul :	Données sources :	
	Numérateur : Somme des comptes de classe 7 réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Somme des comptes de classe 7 réalisés Somme des comptes de classe 7 arrêtés 	
	Dénominateur : Somme des comptes de classe 7 arrêtés		
	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Compte administratif et Arrêté de tarification de l'exercice comptable et budgétaire N-1
	Commentaires et précisions : Sont pris en compte dans le calcul de cet indicateur les produits issus du financement direct de l'ARS et du CG. Le total des comptes de classe 7 correspond au montant total des recettes des groupe 1, 2 et 3, tel qu'il apparait au compte administratif. Le montant arrêté correspond au total des recettes prévues au budget exécutoire, le montant réalisé correspond au total des recettes présentées au compte administratif (cf. illustration page suivante). Sont donc inclus dans le calcul de l'indicateur les soldes créditeurs de certains comptes de classe 6 : compte 6419 (Remboursements sur rémunérations du personnel non médical), et/ou compte 6429 (Remboursements sur rémunérations du personnel médical), ainsi que les comptes de charges sociales afférents.		
Lecture	Ce ratio permet de mesurer le degré d'atteinte des prévisions de recettes : <ul style="list-style-type: none"> Un ratio inférieur à 100% signifie que la structure n'a pas réalisé les recettes escomptées, Un ratio supérieur à 100% témoigne du dépassement des prévisions de recettes, Un ratio égal à 100% signifie que les recettes réalisées par la structure correspondent parfaitement aux recettes budgétées. 		

Exemple d'un extrait de compte administratif les recettes prévues et réalisées

5.1.2 Produits de la section d'exploitation (suite et fin)		Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Recettes réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5)/(4)	
76	Produits financiers								
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
773	Produits sur exercices antérieurs								
775	Produits de cessions d'éléments d'actif								
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice								
778	Autres produits exceptionnels								
AUTRES PRODUITS									
78	Reprises sur amortissements et provisions								
78725	<i>dont reprises sur amortissements dérogatoires</i>								
78741	<i>dont reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement</i>								
78742	<i>dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>								
78746	<i>dont reprises sur provisions réglementées (réserves des plus values nettes (établissements privés))</i>								
789	reprises des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)								
79	Transfert de charges								
TOTAL GROUPE III									
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)									

Information à saisir dans le tableau de bord pour
calculer le Taux d'atteinte des prévisions de recettes

MAJ

Tout ESMS

Indicateur IFi1.2	Taux d'atteinte des prévisions de dépenses		
Axe	Finances et budget		
Question clé	Quel est le niveau d'exécution budgétaire ? (IFi1)		
Signification	Comparaison du montant des dépenses réalisées avec les dépenses arrêtées par l'autorité de tarification et de contrôle.		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	Numérateur : Somme des comptes de classe 6 réalisés Dénominateur : Somme des comptes de classe 6 arrêtés		<ul style="list-style-type: none"> Somme des comptes de classe 6 réalisés Somme des comptes de classe 6 arrêtés
Définition	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Compte administratif et Arrêté de tarification de l'exercice budgétaire et comptable N-1
	Commentaires et précisions : Le total des comptes de classe 6 correspond au montant total des dépenses des groupe 1, 2 et 3, tel qu'il apparait au compte administratif. Le montant arrêté correspond au total des dépenses prévues au budget exécutoire, le montant réalisés correspond au total des dépenses présentées au compte administratif (cf. illustration page suivante). Concernant les ESAT, il convient uniquement de remplir les données financières relatives au BPAS		
Lecture	Ce ratio permet de mesurer le degré d'atteinte des prévisions de dépenses : <ul style="list-style-type: none"> Un ratio inférieur à 100% signifie que les dépenses de la structure ont été inférieures à ses prévisions, Un ratio supérieur à 100% témoigne du dépassement des prévisions de dépenses, Un ratio égal à 100% signifie que les dépenses réalisées par la structure correspondent parfaitement aux dépenses budgétées. 		

Exemple d'un extrait de compte administratif les dépenses prévues et réalisées

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenus par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
GROUPÉ III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)									
<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</i>									
6811									
6812									
6815									
6816									
6817									
686									
687									
6871									
6872									
68725									
6874									
68741									
68742									
68746									
7E+05									
7E+05									
68748									
6876									
689									
6894									
6895									
6897									
TOTAL GROUPE III									
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)									



Information à saisir dans le tableau de bord
pour calculer le Taux d'atteinte des prévisions
de dépenses

Tout ESMS

Indicateur IFi2.1	Taux de capacité d'autofinancement (CAF)		
Axe	Finances et budget		
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)		
Signification	Pourcentage de la capacité d'autofinancement dans le total des recettes d'exploitation réalisées		
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur</u> : Capacité d'autofinancement(CAF) = Résultat de l'exercice + compte 68 « DAP » – compte 78 « RAP » – compte 775 « produit des cessions d'éléments d'actif » + compte 675 « valeur comptable des éléments d'actif cédés » (M22) / « valeur des éléments d'actif cédés » (M21) – compte 777 « subventions d'investissement virées au résultat » (M22) / « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat » (M21)</p> <p><u>Dénominateur</u> : Somme des comptes de classe 7 réalisés</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Somme des comptes de classe 7 réalisés (total des recettes d'exploitation) • Résultat de l'exercice (compte 12) • Montant du compte 68 (DAP) • Montant du compte 78 (RAP) • Montant du compte 775 « produit des cessions d'éléments d'actif » • Montant du compte 675 « valeur comptable des éléments d'actif cédés » (M22) / « valeur des éléments d'actif cédés » (M21) • Montant du compte 777 « subventions d'investissement virées au résultat » (M22) / « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat » (M21) 	<p>Unité : %</p> <p>Période de référence : N-1</p> <p>Source : Compte administratif N-1</p>
	<p>Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22).</p>		
Lecture	Cet indicateur traduit la capacité de l'établissement à dégager annuellement, grâce à son exploitation, les fonds nécessaires aux investissements. Le montant de la CAF peut être affecté au remboursement des emprunts, à l'investissement ou au renforcement des fonds propres de la structure en vue des investissements futurs.		

Tout ESMS
Propriétaire

Indicateur IFi2.2	Taux de vétusté des constructions	
Axe	Finances et budget	
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)	
Signification	Comparaison du montant cumulé de l'amortissement des constructions avec la valeur brute des constructions	
Définition	Mode de calcul :	Données sources :
	Numérateur : Amortissement cumulé des constructions	<ul style="list-style-type: none"> • Montant du compte 2813 • Montant du compte 2814 • Montant du compte 2823 si existant • Montant du compte 2824 si existant • Montant du compte 213 • Montant du compte 214 • Montant du compte 223 • Montant du compte 224 • Montant du compte 2313 • Montant du compte 2314
	Dénominateur : Valeur initiale (valeur brute) des constructions	
	Unité : %	Période de référence : N-1
	Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont identiques quelle que soit la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22) cependant, les comptes 2823 et 2824 n'existent pas dans la M22 bis. Lorsqu'un établissement ou service est composé de deux bâtiments, il convient d'additionner les budgets.	
Lecture	Cet indicateur permet d'estimer le degré d'amortissement des constructions sur la base des éléments comptables. Plus le taux est élevé, plus les constructions sont amorties.	



Tout ESMS

Indicateur IFi2.3	Taux d'endettement
Axe	Finances et budget
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)

Signification	Rapport entre les encours de la dette à moyen et long terme et les capitaux permanents	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur</u> : Encours de la dette = Solde créditeur du compte 16 « Emprunts et dettes assimilées », hors compte 1688 « intérêts courus »</p> <p><u>Dénominateur</u> : Capitaux permanents = Soldes créditeur des comptes :</p> <p>10 « apports, dotations, réserves » (M21 et M22) / « fonds associatifs et réserves » (M22bis) 13 « subventions d'investissement » 14 « provisions réglementées » 15 « provisions pour risques et charges » (M22) / « provisions » (M21) 16 « emprunts et dettes assimilées », hors 1688 « intérêts courus » et hors 165 « dépôts et cautionnements reçus » + Solde débiteur ou créditeur des comptes : 11 « report à nouveau » 12 « résultat de l'exercice »</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde créditeur du compte 10 « apports, dotations, réserves » (M21 et M22) / « fonds associatifs et réserves » (M22bis) • Solde créditeur du compte 13 « subventions d'investissement » • Solde créditeur du compte 14 « provisions réglementées » • Solde créditeur du compte 15 « provisions pour risques et charges » (M22) / « provisions » (M21) • Solde créditeur du compte 16 « emprunts et dettes assimilées », hors 1688 « intérêts courus » et hors 165 « dépôts et cautionnements reçus » • Solde débiteur ou créditeur du compte 11 « report à nouveau » • Solde débiteur ou créditeur du compte 12 « résultat de l'exercice »
	<p>Unité : %</p>	<p>Période de référence : N-1</p>
Lecture	<p>Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22). Concernant le Solde créditeur du compte 13 « subventions d'investissements », il convient de tenir compte du Net, c'est-à-dire compte 131 (Subvention brute) - compte 139 (QP Subvention d'investissement inscrite au résultat) Il est par ailleurs précisé que l'encours de la dette (solde créditeur du compte 16 hors compte 1688) ne comprend que la dette à long terme (plus d'un an).</p> <p>Cet indicateur permet d'identifier le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux permanents (passif, haut de bilan).</p>	

Tout ESMS

Indicateur 2Oj2.1 Etat des lieux de la fonction « système d'information » dans les ESMS

Axe Objectifs

Question clé Quel est l'état des lieux de la fonction « système d'information » au sein de l'ESMS ?

Cet indicateur interroge la situation actuelle de l'ESMS au moment de la saisie des données.

Qu'est-ce qu'un système d'information ?

« Un système d'information (SI) est constitué de l'ensemble des ressources (les hommes, le matériel, les logiciels) organisées pour collecter, stocker, traiter et communiquer les informations.

Présentation du questionnaire

L'objectif de ce questionnaire est de permettre aux ESMS d'effectuer un état des lieux de leur propre fonction « système d'information » et de pouvoir se comparer avec des structures de leur catégorie.

Le questionnaire comprend 4 axes :

1. Orientations en matière de SI et moyens associés
2. Couverture fonctionnelle et technique pour le SI de l'établissement
3. Sécurité et réglementation SI
4. Communication et échanges SI

INDICATEURS RETENUS SUR LE CHAMPS PERSONNES HANDICAPEES

IPr1.1	Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation
IPr3.1	Répartition des personnes accompagnées selon leur provenance
IPr3.2	Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement sur l'année, par motif ou destination
IPr3.3	Taux d'hospitalisation complète
IPr4.2	Taux d'occupation des lits / places financés
IPr5.1	Taux de rotation des lits / places financés
2Pr6.3	Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des types de déficiences observées
2Pr6.4	Répartition par âge des personnes accompagnées
2Pr6.5	Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année
2Pr7.1.1	Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période
2Pr7.2	File active des personnes accompagnées sur la période
IRe1.1	Taux d'ETP vacants au 31/12
IRe1.2	Taux de prestations externes
IRe2.2	Taux d'absentéisme
IRe2.3	Taux de rotation des personnels sur effectifs réels
2Re3.1	Répartition des effectifs par fonction
2Re3.2	Pyramide des âges du personnel
2Re3.3	Taux d'absentéisme par motif
2Re3.6	Poids du recours à l'intérim
IFi2.1	Taux de capacité d'autofinancement (CAF)
IFi2.2	Taux de vétusté des constructions (ESMS propriétaires)
IFi2.3	Taux d'endettement
IFi2.4	Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes
2Oj2.1	Etat des lieux de la fonction « système d'information » dans les ESMS

MAJ

Tout ESMS

Indicateur IPr1.1	Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation	
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Les profils des personnes accompagnées correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? (IPr1)	
Signification	Pourcentage des personnes accompagnées par l'ESMS bénéficiant d'une dérogation ou dont le profil ne répond pas aux critères fixés par l'autorisation et/ou l'agrément de la structure	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p>Numérateur : Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées sur l'année</p> <p>Dénominateur : Nombre total de personnes accompagnées sur l'année</p>	<p>Données sources : Nombre de personnes en dérogation ou hors autorisation accompagnées sur l'année Nombre total de personnes accompagnées sur l'année (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)</p>
	Unité : %	<p>Période de référence : N-1</p> <p>Source : Dossier administratif des personnes accompagnées Arrêté d'autorisation et/ou d'agrément de la structure</p>
	<p>Commentaires et précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La notion de « hors autorisation » s'apprécie en fonction des critères juridiques définis dans le cadre de l'autorisation et/ou de l'agrément de la structure (critères d'âge, type de déficience, etc.). • Les personnes « en dérogation » correspondent à des personnes accueillies hors critères d'admission, avec l'autorisation de l'autorité de tarification et de contrôle. Ex : un IME est autorisé pour accueillir des enfants âgés de 3 à 20 ans. Il peut néanmoins accueillir de jeunes adultes de plus de 20 ans en application de l'amendement « Creton ». Ex : Sur dérogation de la CPAM et avec entente préalable, un SSIAD peut accompagner une personne de moins de 60 ans, qui n'est ni handicapée, ni atteinte de maladie chronique invalidante. Ex : les enfants TED admis en IME sur notification MDPH sont comptabilisés dans la catégorie « hors autorisation ». • Les notions de « en dérogation » ou de « hors autorisation » ne doivent pas être confondues avec la notion de « sureffectif » ou de « suractivité ». 	
Lecture	Ce ratio permet d'évaluer l'adéquation des caractéristiques de la population accompagnée par la structure avec sa mission. Un taux élevé de personnes en dérogation ou hors autorisation n'est ni positif ni négatif.	

IPr3.1 - Répartition des personnes accompagnées selon leur provenance

Indicateur IPr3.1	Répartition des personnes accompagnées selon leur provenance	
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Quel est le positionnement de l'ESMS dans le parcours de la personne accompagnée ? (IPr3)	
Signification	Provenance des personnes accompagnées par la structure au 31/12 (hors accompagnement ou hébergement temporaire)	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> (Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 provenant du domicile ou du milieu ordinaire / Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12) x 100 (Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 provenant d'un établissement de santé / Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12) x 100 (Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 provenant d'un établissement médico-social / Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12) x 100 (Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 dont la provenance est inconnue / Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12) x 100 	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31.12 Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 provenant du domicile ou du milieu ordinaire Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 provenant d'un établissement de santé Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile) Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 dont la provenance n'est pas connue
Lecture	<p>Unité : % Période de référence : 31/12 Source : Dossier administratif des personnes accompagnées</p> <p>Commentaires et précisions :</p> <p>Le lieu de provenance est le lieu de prise en charge/d'accompagnement principal de la personne en amont de son entrée au sein de l'ESMS. La provenance « domicile » concerne les personnes provenant directement de leur domicile privé: domicile personnel, domicile familial...</p> <p>La provenance « établissement de santé » concerne les différents services de l'établissement de santé : urgences, médecine, chirurgie, court séjour gériatrique, hôpital de jour, SSR ou encore USLD.</p> <p>La provenance « établissement médico-social » concerne les différents établissements médico-sociaux (art L312-1 CASF) : IME, ESAT, EHPAD, famille d'accueil... Les enfants provenant d'une structure de l'ASE sont considérés comme provenant d'un établissement médico-social.</p> <p>L'ensemble des personnes accompagnées par l'établissement au 31 décembre est pris en compte, que ces personnes soient présentes ou absentes ce jour-là, que l'établissement soit ouvert ou fermé à cette date. L'indicateur intègre donc l'ensemble des personnes admises au sein de la structure, avant le 31 décembre ou le 31 décembre même, n'ayant pas fait l'objet d'une sortie définitive à cette date.</p> <p>Pour les CAMSP et les CMPP, les enfants orientés en néonatalogie sont considérés comme provenant d'un établissement de santé. Dans les autres cas, ils proviennent, le plus souvent, du domicile.</p> <p>Pour les services à domicile, la provenance correspond à la situation de la personne avant d'arriver dans le service.</p>	
Lecture	<p>Cet indicateur permet d'identifier à quel niveau du parcours des personnes la structure se situe : en aval du domicile ou du milieu ordinaire, à la suite d'un établissement de santé ou d'un autre établissement médico-social, etc. La date du 31/12 a été retenue afin de disposer d'une photographie de la provenance des personnes accompagnées à un instant T. Il ne s'agit pas de disposer de la file active qui est demandée ultérieurement. Pour les ESMS fermés au 31/12, il convient de se référer à la date du dernier jour d'activité.</p> <p>Il convient de lire cet indicateur à la lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> des informations relatives aux coopérations et à l'intégration dans une filière. du profil des personnes accueillies, du taux de rotation des places et de la durée moyenne de séjour. 	

Indicateur IPr3.2

Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement sur l'année par motif ou destination

Axe Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

Question clé Quel est le positionnement de l'ESMS dans le parcours de la personne accompagnée ? (IPr3)

Signification

Répartition des personnes sorties dans l'année selon le motif ou la destination (hors accompagnement ou hébergement temporaire)

Définition

Mode de calcul :

- Pr.3.2.a : (Nombre de sorties par décès survenus au sein de l'ESMS / Nombre de sorties définitives) x 100
- Pr.3.2.b : (Nombre de sorties par hospitalisation / Nombre de sorties définitives) x 100
- Pr.3.2.c : (Nombre de sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire / Nombre de sorties définitives) x 100
- Pr.3.2.d : (Nombre de sorties par réorientations vers un autre établissement médico-social / Nombre de sorties définitives) x 100
-

Données sources :

- Nombre de sorties par décès sur l'année survenus au sein de l'ESMS
- Nombre de sorties par hospitalisation
- Nombre de sorties pour retour à domicile, avec ou sans accompagnement par un service médico-social de type SSIAD, SAMSAH, SESSAD
- Nombre des sorties par réorientation vers un autre établissement médico-social
- Nombre total de sorties définitives dans l'année (hors accompagnement ou hébergement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)

Unité : %

Période de référence : N-1

Source : Dossier administratif des personnes accompagnées

Commentaires et précisions :

Les sorties des personnes accueillies en hébergement temporaire sont exclues du calcul des indicateurs. Ne sont concernées que les sorties définitives des personnes bénéficiant d'un accompagnement permanent.

Définition de la sortie définitive: est considérée comme sortie, toute personne ne bénéficiant plus d'un accompagnement de manière définitive (« arrêt de prise en charge »). Ces sorties s'entendent donc hors interruptions ou sorties temporaires.

Les décès survenus en milieu hospitalier sont comptabilisés dans les sorties par hospitalisation. Les sorties pour motif de décès ne concernent que les décès survenus au sein de l'ESMS.

La sortie liée à un décès en milieu hospitalier est comptabilisée l'année du décès et non pas l'année de l'hospitalisation. De façon générale, tant que le contrat liant l'utilisateur et la structure n'est pas rompu (i.e. tant que la place est conservée pour la personne hospitalisée) il n'y a pas de sortie définitive.

Les sorties définitives vers le domicile peuvent s'accompagner de la mise en place d'un accompagnement au domicile ou non.

Ex : La sortie vers le domicile avec un l'intervention d'un SSIAD est considérée comme une sortie par retour à domicile.

Ex : La sortie vers une famille d'accueil est considérée comme une sortie vers une structure médico-sociale.

Lecture

Cet indicateur permet d'identifier à quel niveau du parcours des personnes la structure se situe : en amont du domicile ou du milieu ordinaire, d'un établissement de santé ou d'un autre établissement médico-social, etc.

Attention, cet indicateur doit être analysé au regard du nombre de sorties au cours de la période.

Tout ESMS hors
ESAT, services,
CMPP et CAMSP

Indicateur IPr3.3	Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisations à domicile)
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes
Question clé	Quel est le positionnement de l'ESMS dans le parcours de la personne accompagnée ? (IPr3)

Signification	Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisation à domicile)		
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p>Numérateur : Nombre de jours d'hospitalisation complète (hors consultations ou séances)</p> <p>Dénominateur : Nombre de journées réalisées</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours d'hospitalisation complète (hors consultations ou séances) • Nombre de journées réalisées (y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement) 	
	<p>Unité : %</p>	<p>Période de référence : N-1</p> <p>Infra-annualité disponible</p>	<p>Source : Dossier administratif des personnes accompagnées</p>
	<p>Commentaires et précisions : L'hospitalisation complète est un mode de prise en charge par des unités et services qui accueillent et hébergent des patients, et qui se caractérisent par un équipement en lits d'hospitalisation et par des équipes médicales et para médicales qui assurent diagnostic, soins et surveillance pour une durée supérieure à 24 heures.</p> <p>Sont concernées pour le calcul de l'indicateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les journées d'hospitalisation effectuées en dehors de l'établissement, dont les jours de ré hospitalisation • toutes les journées d'hospitalisation à domicile, réalisées dans l'établissement <p>Ce motif d'absence par hospitalisation amène les structures à gérer de manière spécifique les absences des usagers et à leur demander un justificatif d'absence.</p> <p>Pour les ESMS rattachés à un centre hospitalier, l'EHPAD est considéré comme le domicile de la personne et par conséquent ne peut être considéré comme une hospitalisation complète.</p>		
Lecture	L'indicateur sert à s'interroger sur les pratiques en matière de qualité, de continuité des soins et d'inscription dans le territoire. Cet indicateur est également demandé dans le cadre de la GDR (Gestion Du Risque) – Efficience EHPAD.		

MAJ

Tout ESMS
Hors CAMSP et
CMPP

Indicateur IPr4.2	Taux d'occupation des lits / places financés		
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes		
Question clé	Quel est le niveau d'activité de l'ESMS ? (IPr4)		
Signification	Taux d'occupation des lits et/ou places financés		
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur</u> : Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement (internat, semi-internat, accueil de jour, etc.)</p> <p><u>Dénominateur</u> : Nombre de journées théoriques</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire et quel que soit le mode d'accompagnement • Nombre de journées théoriques 	
	<p><u>Unité</u> : %</p>	<p><u>Période de référence</u> : N-1</p> <p style="background-color: #f08080; text-align: center;">Infra-annualité disponible</p>	<p><u>Source</u> : Tableau de suivi d'activité Arrêté d'autorisation</p>
	<p>Commentaires et précisions :</p> <p>Le nombre de journées théoriques est le nombre de journées possibles au maximum sur l'année. En cas de changement capacitaire intervenu en cours d'exercice, il convient d'en tenir compte dans le dénominateur. Exemple : si un établissement ouvre 10 places supplémentaires au 1^{er} novembre, le nombre de journées théoriques est augmenté de 10 X 60 jours, soit 600 journées théoriques supplémentaires.</p> <p>Les EHPAD doivent distinguer leurs différentes activités et tenir compte des budgets dissociés. Il convient de réaliser un budget EHPAD et un budget accueil de jour et ensuite de les additionner.</p> <p>Exemple: calcul du nombre de journées théoriques pour un EHPAD qui dispose de 50 places en hébergement (HP) et de 10 place en accueil de jour: $(50 \times 365) + (10 \times 260) = 18\ 250 + 2\ 600 = 20\ 850$.</p>		
Lecture	Cet indicateur permet de mesurer la mobilisation des lits/places financés de la structure et indique son niveau d'activité. Cet indicateur est également demandé dans le cadre de la GDR (Gestion Du Risque) – Efficience EHPAD.		

MAJ

Indicateur IPr5.1	Taux de rotation des lits / places financés	Tout ESMS hors CAMSP et CMPP
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Question clé	Quelle est la dynamique de rotation des places au sein de l'ESMS ? (IPr5)	

Signification	Taux de rotation des lits ou places financés dans l'année (hors accompagnement temporaire)		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	<u>Numérateur</u> : Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)		• Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)
	<u>Dénominateur</u> : Nombre de lits et de places financés (hors accompagnement temporaire)		• Nombre de lits ou places financés (hors accompagnement temporaire)
	<u>Unité</u> : %	<u>Période de référence</u> : N-1	<u>Source</u> : Tableau de suivi d'activité Arrêté d'autorisation
	<u>Commentaires et précisions :</u>		

Lecture	<p>Cet indicateur permet de mesurer l'importance des mouvements au sein de la structure. Il permet en outre d'identifier le nombre de nouvelles admissions dans l'année. Il est à lire avec l'indicateur relatif au taux d'occupation (il existe souvent un délai entre la sortie d'une personne et l'admission d'une autre). Il vient également expliciter une charge de travail induite par la préparation des accueils et admissions (évaluation de la situation de la personne, recueil des besoins et attentes, accompagnement d'une situation de rupture pour la personne et son entourage, etc.).</p> <p>Le résultat obtenu peut légitimement être supérieur à 100%, notamment quand les prises en charge ont une durée inférieure à 12 mois.</p>
----------------	---

2Pr6.3 - Profil des personnes accompagnées : répartition en fonction des types de déficiences observées

Indicateur 2Pr6.3	Profil des personnes accompagnées : Répartition en fonction des types de déficiences observées	
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Questions clés	Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (2Pr6)	
Signification	Description du profil des personnes accompagnées en fonction des déficiences observées de manière principale et associée	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes avec déficience intellectuelle (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec autisme et autres TED (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec troubles du comportement et de la communication (à titre principal / associé) • Nombre de personnes avec troubles psychiques (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec troubles du langage et des apprentissages (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec déficiences auditives (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec déficiences visuelles (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec déficiences motrices (à titre principal /associé) • Nombre de personnes avec déficiences métaboliques (à titre principal /associé) • Nombre de personnes cérébro-lésées (à titre principal /associé) • Nombre de personnes polyhandicapées • Nombre de personnes en cours de diagnostic • Nombre de personnes avec autres types de déficiences (à titre principal /associé) <p><u>Dénominateur commun :</u> Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif</p> <p><u>Unité :</u> Taux</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes présentant une déficience à titre principal (intellectuelle, autisme et autre TED, troubles du comportement et de la communication, psychique, du langage et des apprentissages, auditive, visuelle, motrice, métabolique, cérébro-lésions, polyhandicap, diagnostic en cours, autres) • Nombre de personnes présentant une déficience à titre associée (intellectuelle, autisme et autre TED, psychique, du langage et des apprentissages, auditive, visuelle, motrice, métabolique, traumatisme crânien, autres) • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 (toutes personnes, y compris en accueil temporaire) <p><u>Source :</u> Notification MDPH des personnes accompagnées</p>
	Commentaires et précisions :	
	La déficience principale de la personne handicapée, est celle qui apparaît la plus invalidante. Les déficiences associées viennent s'ajouter à la déficience principale (ex: des déficiences auditives ou visuelles, déficiences motrices à une déficience psychique)	
Lecture	En l'absence de score, cette proposition de classification permet de partager une description objective des profils des personnes accompagnées.	

MAJ

Tout ESMS

Indicateur 2Pr6.4	Répartition par âge des personnes accompagnées		
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes		
Questions clés	Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ? (2Pr6)		
Signification	Répartition par âge des personnes accompagnées		
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p>Numérateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population 0 à 2 ans • Population 3 à 4 ans • Population 5 à 6 ans • Population 7 à 10 ans • Population 11 à 15 ans • Population 16 à 19 ans • Population 20 à 24 ans • Population (... déclinaison par 5 jusque 84 ...) • Population 85 à 95 ans • Population 96 ans et plus <p>Dénominateur (pour chacune des tranches d'âge) : Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif</p> <p>Unité : Taux</p> <p>Période de référence : Au 31/12/N-1</p> <p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes par tranche d'âge au 31/12 • Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 (toute personne, y compris accueil temporaire) <p>Source : Dossier administratif des personnes accompagnées Système d'information de la structure à partir des dates de naissance</p> <p>Commentaires et précisions : La photographie est réalisée au 31/12 pour l'ensemble des personnes accompagnées (toute personne y compris accueil temporaire). Pour chaque tranche, il faut comprendre de 3 à 4 ans inclus (du 1^{er} jour des 3 ans au dernier jour des 4 ans).</p>		
Lecture	Ces données doivent être associées aux profils de personnes accompagnées / à une spécialisation dans la mission de la structure (exemple : personnes handicapées vieillissantes)		

MAJ

Tout ESMS

Indicateur 2Pr6.5	Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours)	
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes	
Questions clés	Les profils des personnes correspondent-ils aux missions de l'ESMS ? Quelle est la charge en soins et en accompagnement pour l'ESMS ?(2Pr6)	
Signification	Nombre de jours en moyenne dans la structure / Nombre de jours moyen de mobilisation de la prestation	
Définition	<u>Mode de calcul :</u> Somme des durées d'accompagnement pour les personnes sorties définitivement dans l'année (la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie) / Nombre de personnes sorties dans l'année (toute personnes, y compris en accueil temporaire)	<u>Données sources :</u> Date d'admission / Date de sortie
	<u>Unité :</u> Nombre de jours	<u>Période de référence :</u> N-1 Infra-annualité disponible
	<u>Source :</u> Tableau de pilotage de l'activité	
Lecture	<u>Commentaires et précisions :</u> Ne sont décomptées que les sorties définitives ; les jours d'absence durant le séjour ne sont pas décomptés. La durée cumulée de prise en charge s'entend du 1 ^{er} jour d'intervention au dernier jour de la prise en charge inclus. La durée est considérée en jours calendaires et non sur la base des jours d'ouverture du service ou de l'établissement. Pour les établissements et les services (sauf les SSIAD), la date d'entrée fait référence à la date d'admission effective de la personne dans l'établissement et non pas à la date d'entrée, ni à la date de réservation. En SSIAD, en SESSAD et en CAMSP, la date d'admission est la date à laquelle est réalisé le premier acte de prise en charge. Est considérée comme sortie définitive, toute personne ne bénéficiant plus de l'accompagnement définitivement (« arrêt de prise en charge »).Le renouvellement de la prise en charge n'est pas intégré dans les sorties s'il n'y a pas eu interruption de l'accompagnement.	

Tout ESMS
hors CAMSP
et CMPP

Indicateur 2Pr7.1.1	Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période		
Axe	Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes		
Question clé	Quel est le niveau d'activité de l'ESMS ? (2Pr7)		
Signification	Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur l'année écoulée N-1		
Définition	Mode de calcul : Nombre de jours d'absence des personnes accompagnées dans l'effectif du 01/01 au 31/12 / Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif du 01/01 au 31/12		Données sources : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours d'absence des personnes accompagnées dans l'effectif du 01/01 au 31/12, durant la période d'ouverture. • Nombre de personnes accompagnées ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif du 01/01 au 31.12
	Unité : Taux	Période de référence : Du 01/01 au 31/12/N-1 Infra-annualité disponible	Source : Classeur de recueil de données Personnes Accompagnées
	Commentaires et précisions : Il convient de prendre en compte toutes les absences des personnes accompagnées recensées entre le 01 ^{er} janvier et le 31 décembre de l'année écoulée et quel que soit la durée, le motif et le caractère prévisible ou non (vacances, maladie, ...)		
Lecture	Cet indicateur est à lire avec le niveau d'activité de la structure et au regard du profil des personnes accompagnées (âge, GIR, GPP, PMP notamment).		

Tout ESMS

Indicateur 2Pr7.2 File active des personnes accompagnées sur la période

Axe Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

Question clé Quel est le niveau d'activité de l'ESMS ? (2Pr7)

Signification

File active des personnes accompagnées sur la période

DéfinitionMode de calcul :

Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 + Nombre de sorties définitives dans l'année

Données sources :

- Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)
- Nombre de sorties définitives dans l'année (toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

Unité : Nombre de personnesPériode de référence : Au 31/12/N-1Source : Classeur de recueil de données
Personnes AccompagnéesCommentaires et précisions :

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois pendant l'année de référence, quel que soit le nombre et la durée de la prise en charge. La file active correspond à toute personne entrée et sortie sur l'année. Toutes les personnes accompagnées sont prises en compte (toutes personnes, y compris en accueil temporaire).

Lecture

A la différence du nombre de places autorisé pour la structure, la file active permet d'identifier le nombre de personnes vues pendant l'année écoulée

Tout ESMS

Indicateur IRe1.1	Taux d'ETP vacants au 31/12		
Axe	Ressources humaines		
Question clé	Quelle est l'importance de la contribution des partenaires externes à l'activité de l'ESMS sur le cœur de métier ? (IRe1)		
Signification	Part des postes vacants par rapport au nombre de postes budgété (ou « retenu » au sens du budget prévisionnel)		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	Numérateur : Nombre d'ETP vacants au 31/12/N-1 en interne		Nombre d'ETP vacants au 31/12/N-1 en interne
	Dénominateur : Nombre d'ETP total retenu N-1 X 100		Nombre d'ETP total retenu N-1
	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Système d'information Ressources humaines, compte administratif
	Commentaires et précisions : Cet indicateur doit être considéré à un instant T (31/12/N-1)		
	<ul style="list-style-type: none"> Le <u>nombre d'ETP retenu</u> est renseigné dans le tableau des effectifs du budget exécutoire retenu N-1. Les postes dont les titulaires sont absents le 31/12 ne sont pas considérés comme vacants Les postes sont réputés vacants lorsque l'absence est supérieure à 6 mois et lorsqu'ils sont non pourvus ou lorsqu'ils sont pourvus grâce à une prestation externe, libérale ou conventionnelle 		
Lecture	<p>Cet indicateur permet d'identifier le nombre de postes vacants ou non pourvus au 31/12/N-1 et de repérer les difficultés de recrutement rencontrées par l'ESMS.</p> <p>Il permet d'avoir une information relative à l'adéquation entre charge en soins et professionnels présents de manière quantitative. La difficulté à pourvoir certains postes étant importante dans le secteur médico-social et spécifiquement sur certaines zones géographiques peu attractives, cette donnée est intéressante en matière de pilotage de l'établissement, de dialogue avec ses partenaires. Par ailleurs, la photographie et l'analyse territoriale peut permettre de mieux identifier les actions à mettre en œuvre pour fidéliser le personnel ou rendre attractifs certains métiers.</p> <p>La lecture de cet indicateur est à croiser avec celle de l'indicateur 1Re1.2 : « taux de prestation externe ».</p>		

Tout ESMS

Indicateur IRe1.2	Taux de prestations externes
Axe	Ressources humaines
Question clé	Quelle est l'importance de la contribution des partenaires externes à l'activité de l'ESMS sur le cœur de métier ? (IRe1)

Signification	Part des charges de prestations externes dans le total du Groupe 2 des « dépenses de personnel » (hors restauration et blanchisserie)		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	<u>Numérateur</u> : Somme des comptes (en €) :		<ul style="list-style-type: none"> • Montant du compte 6111 « Prestations à caractère médical » (M22) / « Sous-traitance à caractère médical » (M21) • Montant du compte 6112 « Prestations à caractère médico-social » (M22) / « Sous-traitance à caractère médico-social » (M21) • Montant du compte 621 « Personnel extérieur à l'établissement » (hors 62111 « personnel administratif et hôtelier ») (M21 et M22) • Montant du compte 6223 « Intervenants médicaux (consultants exceptionnels) » (M21 et M22) • Montant du compte 6226 « Honoraires » (M21 et M22) • Total des dépenses de personnel (groupe 2 de dépenses ou du titre I) (en €)
	<ul style="list-style-type: none"> • 6111 « Prestations à caractère médical » (M22) / « Sous-traitance à caractère médical » (M21) • 6112 « Prestations à caractère médico-social » (M22) / « Sous-traitance à caractère médico-social » (M21) • 621 « Personnel extérieur à l'établissement » (hors 62111 « Personnel administratif et hôtelier ») (M21 et M22) • 6223 « Intervenants médicaux (consultants exceptionnels) » (M21 et M22) • 6226 « Honoraires » (M21 et M22) 		
	<u>Dénominateur</u> :		
Total des dépenses de personnel (groupe 2 de dépenses ou du titre I) (en €)			
	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Système d'information comptable et financier
	Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22). Les prestations externes visent uniquement celles des professionnels intervenant sur le cœur de métier de la structure (hors restauration, blanchisserie, honoraires d'avocat, de comptable...)		
Lecture	Cet indicateur permet d'estimer l'importance financière de l'externalisation de prestations à caractère médical ou médico-social. Il vient compléter les indicateurs RH internes pour donner une vision plus large des ressources mobilisées pour mettre en œuvre une mission, que ces ressources soient mobilisées en interne ou auprès de partenaires extérieurs.		

Tout ESMS

Indicateur IRe2.2 Taux d'absentéisme (hors formation)

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (IRe2)

Signification

Taux annuel d'absentéisme du personnel.

Définition

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre total de jours calendaires d'absence des effectifs réels (hors formation)

Dénominateur : Nombre d'ETP réel x 365

Unité : %

Données sources :

- Nombre total de jours calendaires d'absence des effectifs réels (hors formation)
- Nombre d'ETP réel au 31/12

Période de référence : N-1

Infra-annualité disponible

Source : Système d'information Ressources humaines

Commentaires et précisions :

Il s'agit d'un taux d'absentéisme calendaire calculé sur une base théorique de 365 jours de travail. Les 365 jours constituent une donnée commune de référence, compte-tenu des différences conventionnelles concernant le nombre de jours travaillés au sein des ESMS.

Exemple de calcul : le nombre d'ETP en 2009 au sein de la structure X était de 3,5. Seul un salarié a été absent du lundi 3 mars au vendredi 27 mars inclus (soit 25 jours d'absence calendaire) pour accident du travail. Pour 2009, le calcul du taux d'absentéisme de la structure était le suivant : $25 / 3,5 \times 365 = 1,96 \%$

Il convient de proratiser le taux d'absentéisme des salariés partagés sur plusieurs ESMS.

Seuls sont comptabilisées les absences pour les motifs suivants (voir définitions dans la fiche indicateur 2RE3.3) : arrêts maladie (ordinaire/courte durée/longue durée/moyenne durée), AT-MP, maternité/paternité, congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés)

A contrario, ne doivent pas être comptabilisées les absences pour les motifs suivants : formation, mandat syndical, congés payés, congés trimestriels liés à l'ancienneté.

Lecture

Cet indicateur permet de mesurer l'absentéisme au sein des effectifs susceptible d'entraîner une désorganisation de la structure.

Cet indicateur est complété dans le Niveau 2 du tableau de bord par le taux d'absentéisme par motifs : maladie ordinaire/de courte durée, maladie de longue durée, maternité/paternité, accident du travail/maladie professionnelle, autres cause.

MAJ

Tout ESMS

Indicateur IRe2.3	Taux de rotation des personnels sur effectifs réels
Axe	Ressources humaines
Question clé	L'organisation est-elle structurée et stable ? (IRe2)

Signification	Taux de renouvellement des personnels sur des emplois réels au cours de l'année		
Définition	Mode de calcul :		Données sources :
	Numérateur : Somme du taux d'entrée et du taux de sortie		• Nombre de recrutements dans l'année
	• Taux d'entrée : Nombre de recrutements au cours de l'année / Effectifs réels		• Nombre de départs dans l'année
	• Taux de sortie : Nombre de départs dans l'année / Effectifs réels		• Effectifs réels (en nombre de personnes)
	Dénominateur : 2		
	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Système d'information Ressources humaines
	Commentaires et précisions :		
	Seuls les recrutements et les départs des effectifs en CDI ou titulaires (hors CDD de remplacement et contrats aidés) sont pris en compte pour le calcul de l'indicateur. Les stagiaires ne doivent pas être pris en compte.		

Lecture	Cet indicateur permet d'estimer la stabilité des effectifs CDI ou titulaires ainsi que l'importance du renouvellement des équipes. Ainsi, plus le taux est élevé, plus le renouvellement des équipes a été important au cours de l'année.
----------------	---

2Re3.1 - Répartition des effectifs par fonction

Indicateur 2Re3.1	Répartition des effectifs par fonction		MAJ	Tout ESMS
Axe	Ressources humaines			
Question clé	L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)			
Signification	Répartition du nombre d'ETP par fonction, à partir du nombre d'ETP réel figurant dans le tableau des effectifs			
Définition	<p>Mode de calcul : Nombre d'ETP réels, en volume, par fonction</p>	<p>Données sources (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP réels Paramédical au 31/12 <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont nombre d'ETP réels d'IDE au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'AMP au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'aide-soignant au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels de kinésithérapeute au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels de psychomotricien au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'ergothérapeute au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'orthophoniste au 31/12 ○ Dont Autres • Nombre d'ETP réels de psychologue au 31/12 • Nombre d'ETP réels ASH au 31/12 • Nombre d'ETP réels Médical au 31/12 <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont nombre d'ETP réels de médecin coordonnateur au 31/12 ○ Dont Autres • Nombre d'ETP réels de personnel Education nationale au 31/12 • Nombre d'ETP réels Autres fonctions au 31/12 		
	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP réels Direction/Encadrement au 31/12 <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont nombre d'ETP réels de personnel médical d'encadrement ○ Dont Autres • Nombre d'ETP réels Administration/Gestion au 31/12 • Nombre d'ETP réels Services généraux au 31/12 • Nombre d'ETP réels Restauration au 31/12 • Nombre d'ETP réels Socio-éducatif au 31/12 <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont nombre d'ETP réels d'AMP au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'animateur au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels de moniteur éducateur au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'éducateur spécialisé au 31/12 ○ Dont nombre d'ETP réels d'assistant social au 31/12 ○ Dont Autres 			
Définition	Unité : Nombre d'ETP	Période de référence : N-1	Source : Système d'information Ressources humaines	
	<p>Commentaires et précisions :</p> <p>Tous les ETP sont à comptabiliser quel que soit leur financeur (ARS et/ou CD).</p> <p>Dans Paramédical, il convient d'identifier les professionnels mentionnés dans le livre III du Code de santé publique.</p> <p>Les AMP des structures du secteur Personnes handicapées sont à intégrer dans les ETP socio-éducatifs. A contrario, dans les structures du secteur Personnes âgées, les AMP sont à intégrer dans les ETP paramédicaux.</p>			

Tout ESMS

Indicateur 2Re3.2

Pyramide des âges du personnel

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification	Pyramide des âges du personnel au 31/12 (à partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs (colonne C) du compte administratif)		
Définition	Mode de calcul :	Données sources :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 20-29 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 30-39 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 40-49 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 50-54 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 55-59 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de 60-64 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) • Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans / Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans • Nombre de personnes âgées de 20-29 ans • Nombre de personnes âgées de 30-39 ans • Nombre de personnes âgées de 40-49 ans • Nombre de personnes âgées de 50-54 ans • Nombre de personnes âgées de 55-59 ans • Nombre de personnes âgées de 60-64 ans • Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans • Effectifs réels au 31/12 (personnes physiques) 	
	Unité : %	Période de référence : Au 31/12/N-1	Source : Système d'information Ressources humaines
	Commentaires et précisions :		
Lecture			

2Re3.3 - Taux d'absentéisme par motif

Indicateur 2Re3.3

Taux d'absentéisme par motif

Tout ESMS

Axe Ressources humaines

Question clé L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification	Taux annuel d'absentéisme du personnel par motif (maladie, maternité/paternité, AT-MP, congés spéciaux dont congés sans soldes (hors congés payés))		
Définition	Mode de calcul :	Données sources :	
	<p>Numérateur : Somme des nombres de jours calendaires d'absence par motif (cf. Ire2.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ordinaire / de courte durée • Maladie longue durée • Maladie moyenne durée • Maternité / paternité • Accident du travail / maladie professionnelle • Congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) <p>Dénominateur : Nombre d'ETP réels x 365</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de jours calendaires d'absence des effectifs réels <ul style="list-style-type: none"> ○ pour maladie ordinaire / de courte durée ○ pour maladie moyenne durée ○ pour maladie longue durée ○ pour maternité / paternité ○ pour accident du travail / maladie professionnelle ○ pour congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) • Nombre d'ETP réels au 31/12 	
Définition	Unité : %	Période de référence : N-1	Source : Système d'information Ressources Humaines
		Infra-annualité disponible	
	<p>Commentaires et précisions :</p> <p>5 motifs sont analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ordinaire / courte durée : il s'agit des absences d'une durée inférieure ou égale à 6 jours • Maladie longue durée : il s'agit des absences d'une durée supérieure à 6 mois • Maladie moyenne durée : il s'agit des absences d'une durée comprise entre 7 jours et 6 mois • Maternité / paternité • Accident du travail / maladie professionnelle • Congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) <p>Les absences des femmes enceintes liées à un aménagement du temps de travail sont comptabilisés dans la catégorie « Maternité / paternité », dès lors qu'elles excèdent une journée complète.</p> <p>Ne doivent pas être comptabilisées les absences pour les motifs suivants : Formation, mandat syndical, congés payés, congés trimestriels liés à l'ancienneté. Les 365 jours constituent une donnée commune de référence, compte-tenu des différences conventionnelles.</p>		
Lecture	<p>Cet indicateur permet d'estimer l'absentéisme pour arrêts maladie, AT-MP, maternité et congés spéciaux (hors congés payés) au sein des effectifs.</p> <p><i>Exemple :</i> le nombre d'ETP en 2009 au sein de la structure XYZ était de 3,5. Seul un salarié a été absent du lundi 3 mars au vendredi 27 mars inclus (soit 25 jours d'absence calendaire) pour accident du travail. Pour 2009, le calcul du taux d'absentéisme de la structure était le suivant : $25 / 3,5 \times 365 = 1,96\%$</p> <p>Il s'agit d'un taux d'absentéisme calendaire, à défaut de pouvoir calculer un taux réel fondé sur le nombre de jours travaillés.</p>		

Tout ESMS

Indicateur 2Re3.6 Poids du recours à l'intérim

Axe Ressources humaines

Questions clés L'organisation est-elle structurée et stable ? (2Re3)

Signification

Poids du recours à l'intérim

DéfinitionMode de calcul :

(Total du compte 6211/masse salariale) x 100

Données sources :

- Montant du compte 6211 – Personnel intérimaire (réalisé) (en €)
- Total des dépenses de personnel (groupe 2 de dépenses) (en €)

Unité : %Période de référence : N-1Source :
 Système d'information RH
 Classeur de recueil de données RH
Commentaires et précisions :**Lecture**

A mettre en regard de l'information relative à la présence ou non d'un pool de remplacement.

IFi2.1 - Taux de capacité d'autofinancement (CAF)

Tout ESMS

Indicateur IFi2.1	Taux de capacité d'autofinancement (CAF)	
Axe	Finances et budget	
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)	
Signification	Pourcentage de la capacité d'autofinancement dans le total des recettes d'exploitation réalisées	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p>Numérateur : Capacité d'autofinancement(CAF) = Résultat de l'exercice + compte 68 « DAP » – compte 78 « RAP » – compte 775 « produit des cessions d'éléments d'actif » + compte 675 « valeur comptable des éléments d'actif cédés » (M22) / « valeur des éléments d'actif cédés » (M21) – compte 777 « subventions d'investissement virées au résultat » (M22) / « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat » (M21)</p> <p>Dénominateur : Somme des comptes de classe 7 réalisés</p> <p>Unité : %</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Somme des comptes de classe 7 réalisés (total des recettes d'exploitation) • Résultat de l'exercice (compte 12) • Montant du compte 68 (DAP) • Montant du compte 78 (RAP) • Montant du compte 775 « produit des cessions d'éléments d'actif » • Montant du compte 675 « valeur comptable des éléments d'actif cédés » (M22) / « valeur des éléments d'actif cédés » (M21) • Montant du compte 777 « subventions d'investissement virées au résultat » (M22) / « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat » (M21)
	Période de référence : N-1	Source : Compte administratif N-1
	Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22).	
Lecture	Cet indicateur traduit la capacité de l'établissement à dégager annuellement, grâce à son exploitation, les fonds nécessaires aux investissements. Le montant de la CAF peut être affecté au remboursement des emprunts, à l'investissement ou au renforcement des fonds propres de la structure en vue des investissements futurs.	

Tout ESMS
Propriétaire

Indicateur IFi2.2	Taux de vétusté des constructions	
Axe	Finances et budget	
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)	
Signification	Comparaison du montant cumulé de l'amortissement des constructions avec la valeur brute des constructions	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p><u>Numérateur :</u> Amortissement cumulé des constructions</p> <p><u>Dénominateur :</u> Valeur initiale (valeur brute) des constructions</p>	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant du compte 2813 • Montant du compte 2814 • Montant du compte 2823 si existant • Montant du compte 2824 si existant • Montant du compte 213 • Montant du compte 214 • Montant du compte 223 • Montant du compte 224 • Montant du compte 2313 • Montant du compte 2314
	Unité : %	Période de référence : N-1
		Source : Système d'information Comptable et financier
	<p>Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont identiques quelle que soit la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22) cependant, les comptes 2823 et 2824 n'existent pas dans la M22 bis.</p> <p>Lorsqu'un établissement ou service est composé de deux bâtiments, il convient d'additionner les budgets.</p>	
Lecture	Cet indicateur permet d'estimer le degré d'amortissement des constructions sur la base des éléments comptables. Plus le taux est élevé, plus les constructions sont amorties.	

Tout ESMS

Indicateur IFi2.3	Taux d'endettement	
Axe	Finances et budget	
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)	
Signification	Rapport entre les encours de la dette à moyen et long terme et les capitaux permanents	
Définition	Mode de calcul : <u>Numérateur</u> : Encours de la dette = Solde créditeur du compte 16 « Emprunts et dettes assimilées », hors compte 1688 « intérêts courus » <u>Dénominateur</u> : Capitaux permanents = Soldes créditeur des comptes : 10 « apports, dotations, réserves » (M21 et M22) / « fonds associatifs et réserves » (M22bis) 13 « subventions d'investissement » 14 « provisions réglementées » 15 « provisions pour risques et charges » (M22) / « provisions » (M21) 16 « emprunts et dettes assimilées », hors 1688 « intérêts courus » et hors 165 « dépôts et cautionnements reçus » + Solde débiteur ou créditeur des comptes : 11 « report à nouveau » 12 « résultat de l'exercice »	Données sources : • Solde créditeur du compte 10 « apports, dotations, réserves » (M21 et M22) / « fonds associatifs et réserves » (M22bis) • Solde créditeur du compte 13 « subventions d'investissement » • Solde créditeur du compte 14 « provisions réglementées » • Solde créditeur du compte 15 « provisions pour risques et charges » (M22) / « provisions » (M21) • Solde créditeur du compte 16 « emprunts et dettes assimilées », hors 1688 « intérêts courus » et hors 165 « dépôts et cautionnements reçus » • Solde débiteur ou créditeur du compte 11 « report à nouveau » • Solde débiteur ou créditeur du compte 12 « résultat de l'exercice »
	Unité : %	Période de référence : N-1
Lecture	Cet indicateur permet d'identifier le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux permanents (passif, haut de bilan).	
Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22). Concernant le Solde créditeur du compte 13 « subventions d'investissements », il convient de tenir compte du Net, c'est-à-dire compte 131 (Subvention brute) - compte 139 (QP Subvention d'investissement inscrite au résultat) Il est par ailleurs précisé que l'encours de la dette (solde créditeur du compte 16 hors compte 1688) ne comprend que la dette à long terme (plus d'un an).		

Tout ESMS

Indicateur IFi2.4	Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes (pour les structures dont le BFR est positif)	
Axe	Finances et budget	
Question clé	Quels sont les grands équilibres financiers ? (IFi2)	
Signification	Identification de l'efficacité du cycle bilanciel d'exploitation.	
Définition	<p>Mode de calcul :</p> <p>Numérateur : Montant du besoin en fonds de roulement (BFR) : écart entre les actifs circulants et le passif circulant → soustraction entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> La somme des comptes débiteurs de classes 3 et de classe 4 La somme des comptes créditeurs de classe 4 (excepté le compte 49 « provision pour créance douteuse » (M22) / « dépréciation des compte de tiers » (M21) 	<p>Données sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant des comptes créditeurs de classe 4 Montant du compte 49 « provision pour créance douteuse » (M22) / « dépréciation des compte de tiers » (M21) Montant des comptes débiteurs de classe 3 Montant des comptes débiteurs de classe 4 Montant des comptes 60 à 65
	<p>Dénominateur : Montant des charges courantes annuelles : comptes 60 à 65</p> <p>Le résultat doit être multiplié par 365.</p>	
	<p>Unité : Jours</p>	<p>Période de référence : N-1</p>
	<p>Commentaires et précisions : Les intitulés des comptes sont précisés en fonction de la nomenclature comptable applicable à l'ESMS (M21 ou M22).</p>	
Lecture	Le besoin en fonds de roulement représente les besoins de financement générés par la structure. Si ce besoin est négatif (BFR négatif), cela signifie que la structure génère une ressource en fonds de roulement qui vient accroître le montant de la trésorerie. Dans le cas d'un BFR positif, il influe de manière défavorable sur la trésorerie de la structure.	

Tout ESMS

Indicateur 20j2.1 Etat des lieux de la fonction « système d'information » dans les ESMS

Axe Objectifs

Question clé Quel est l'état des lieux de la fonction « système d'information » au sein de l'ESMS ?

Présentation du questionnaire

Cet indicateur interroge la situation actuelle de l'ESMS au moment de la saisie des données.

Qu'est-ce qu'un système d'information ?

« Un système d'information (SI) est constitué de l'ensemble des ressources (les hommes, le matériel, les logiciels) organisées pour collecter, stocker, traiter et communiquer les informations.

L'objectif de ce questionnaire est de permettre aux ESMS d'effectuer un état des lieux de leur propre fonction « système d'information » et de pouvoir se comparer avec des structures de leur catégorie.

Le questionnaire comprend 4 axes :

1. Orientations en matière de SI et moyens associés
2. Couverture fonctionnelle et technique pour le SI de l'établissement
3. Sécurité et réglementation SI
4. Communication et échanges SI

